



64^{ème} Session, Comité des Utilisations Pacifiques de l'Espace Extra-atmosphérique (UNCOPUOS)

Point 6 de l'ordre du jour

Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-huitième session

Report of the Scientific and Technical Subcommittee on its fifty- eight session

Vienne, le 26 août 2021

Monsieur le Président,

Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole durant cette session, permettez-moi de vous féliciter de votre élection et vous souhaiter une session remplie de succès.

Mon pays est heureux des résultats obtenus durant la 58^{ème} session du Sous-comité scientifique et technique et saisit l'opportunité de remercier vivement le Secrétariat pour son travail sans relâche qui a permis la reprise des sessions cette année avec un accès virtuel et une présence en salle, ce malgré les restrictions sanitaires et les difficultés techniques.

A travers cette intervention, ma délégation souhaite exprimer sa vision des travaux du nouveau Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Elle en profite pour féliciter le nouveau président fraîchement élu de ce Groupe, Monsieur Umamaheswaran de l'Inde.

Monsieur le Président,

La Suisse est attachée aux **trois piliers du mandat** donné en juin 2019 par le CO-PUOS à ce nouveau Groupe de travail. Il s'agit en résumé (a) d'identifier et étudier les défis et considérer de possibles nouvelles lignes de conduite, (b) de partager les expériences, les pratiques et les leçons apprises lors de la mise en œuvre volontaire des lignes de conduite et enfin, (c) de renforcer la sensibilisation et les capacités, en particulier parmi les nations spatiales émergentes et les pays en développement.

Comme décrit dans un non-papier durant la période intersession qui a précédé la 58^{ème} session du Sous-Comité scientifique et technique, la Suisse propose de travailler sur **deux flux de travail, en parallèle et de façon séquentielle, mais non-simultanée** afin de permettre aux plus petites délégations de participer à toutes les réunions. Le premier flux porterait sur les aspects « politiques et de régulation » et le second, sur les aspects « opérationnels et techniques ». Les deux flux seraient traités l'un après l'autre, en alternance, comme le sont les différents sujets de l'ordre du jour des sessions du Sous-comité, sans chevauchement. **Au sein de chaque flux, les trois piliers du mandat seraient également traités de manière séquentielle**, car pour la Suisse, le traitement des défis émergents posés par les développements rapides du secteur spatial ne peut pas être reporté à un potentiel futur groupe de travail. Il en va de même du **développement de la sensibilisation et du renforcement des capacités** qui sont inhérents à la mise en œuvre au niveau national. Enfin, la mise en œuvre des vingt-et-une lignes de conduite adoptées en 2019 comporte également plusieurs **aspects de coordination internationale**, qu'il s'agisse de l'échange d'informations, de l'uniformisation de standards ou de l'établissement de nouvelles structures permettant une coordination plus efficace entre Etats.

Nous avons constaté que le CRP.10 préparé par un groupe d'Etats reprenait tels quels plusieurs éléments du non-papier suisse, et nous le saluons. En relation au plan de travail proposé, il nous paraît essentiel d'étudier suffisamment tôt les défis relatifs à la viabilité à long terme des activités spatiales et de prévoir suffisamment de temps pour le développement de mesures, recommandations et éventuelles nouvelles lignes de conduite.

Concernant l'**organisation de réunions**, formelles ou informelles, en dehors des sessions du Sous-Comité scientifique et technique dont dépend le Groupe de travail, nous recommandons que celles-ci soient décidées de manière *ad hoc* par le Groupe de travail *durant* les sessions du Sous-comité, afin que tous les Etats-membres qui le souhaitent puissent planifier d'y participer.

Quant à la possibilité d'établir des groupes d'experts, elle s'est heurtée à certaines difficultés par le passé. En particulier, le travail des experts ne doit pas retarder celui du Groupe de travail. Néanmoins, des **réunions d'experts** pourraient être organisées en marge de grandes conférences du domaine spatial, tel le Congrès International de l'Astronautique. Ces réunions pourraient informer le Groupe de travail à travers des rapports soumis à la session suivante du Sous-comité. De la même manière, le **secteur privé** pourrait être consulté et invité à soumettre des contributions au Sous-comité.

Monsieur le Président,

Ma délégation se réjouit de participer aux réunions formelles et informelles du Groupe de travail durant cette session.

Je vous remercie.